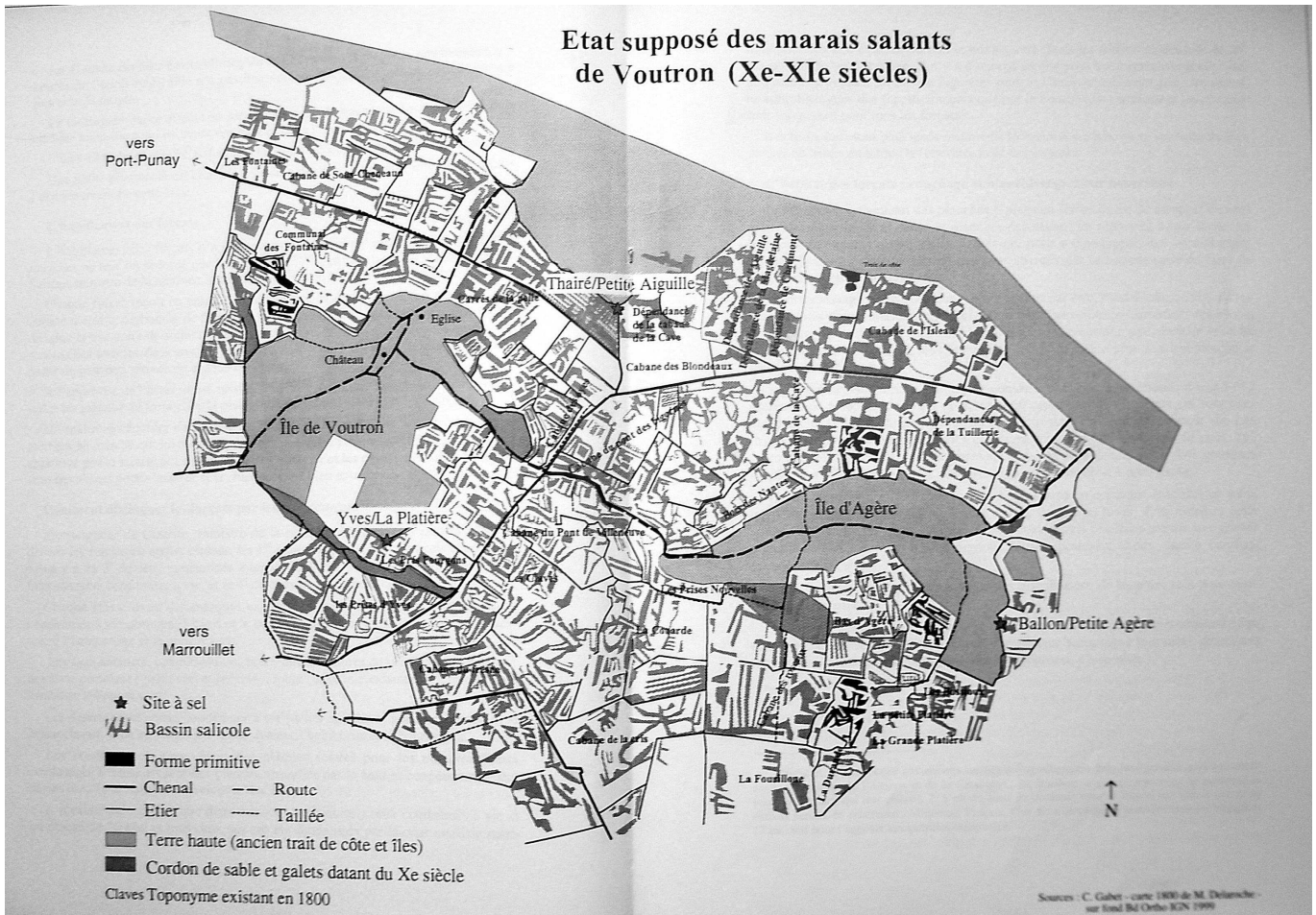


# ESSAI DE CARTOGRAPHIE D'UN MARAIS SALANT MEDIEVAL

## LES SALINES DE VOUTRON (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> SIECLES)



Au départ de cette enquête, la thèse de Sara Réault-Mille sur les paysages du sel en Charente-Maritime<sup>1</sup>, qui pointait des formes précoces de salines fossiles dans le marais de Voutron. L'intérêt de caractériser ces salines repose bien évidemment sur la genèse indigène de la prise à la mer à usage salicole, compte tenu qu'on ne sait rien pour nos régions atlantiques de la maîtrise de cette technique du temps de l'occupation romaine<sup>2</sup>. Les mentions

<sup>1</sup> Sara Réault-Mille, *Paysages des marais salicoles charentais. Essai de géographie historique et culturelle*. Thèse de l'université de Nantes, 2000.

<sup>2</sup> Alice Drouin, « Les marais salants en Aunis et Saintonge jusqu'en 1789 », in *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XLV, 1933, et XLVI, 1936, p. 20, (réédit. Gagniol, Royan, 1999), comme Robert Favreau, « Les débuts de l'histoire de l'Aunis », in *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 5<sup>e</sup> série, t. III, 1990, p. 13, citent tous deux les « salines de mer » confisquées par le roi Dagobert au duc d'Aquitaine et données à l'abbaye de Saint-Denis, mais leur localisation est impossible.

dès le début du X<sup>e</sup> siècle, dans des cartulaires d'abbayes poitevines, de salines à Voutron pourraient-elles correspondre dans ces conditions à la genèse indigène de la technique de la prise à la mer pour l'obtention de sel par évaporation ?

### **Méthodologie de l'enquête**

Les premières prospections, dans l'hiver 2000-2001 avec Pascal Chauveau, ont révélé l'immense intérêt des micro-reliefs visibles dans le marais, mais ont posé immédiatement le problème de leur enregistrement. Les tentatives de relevé au sol ont en effet montré une très grande résistance du terrain ; les formes émergées formant les anciens bossis, édulcorées par le lessivage du temps, ne présentent par endroits qu'un relief de 60 cm. Un essai de levé topographique au théodolite pour enregistrer ces reliefs s'est révélé ingérable : plusieurs dizaines de points de levé en X, Y, Z pour enregistrer un seul bossis ne pouvaient offrir une vision de synthèse permettant de reconstituer les entités salicoles et leur morphogénèse.

Au printemps suivant, un dossier de licence d'archéologie a permis de superposer, pour une parcelle donnée, le cadastre napoléonien, le cadastre actuel et les photos aériennes obliques. La preuve était apportée que seule la photo aérienne verticale enrichie par un système d'information géographique (SIG) permettait la synthèse de toutes les données sur un document unique, nettoyé des strates accumulées au cours du temps. Le report systématique des photos aériennes ECAV — commandées par l'INRA et faites à différentes saisons de l'année depuis une quinzaine d'années — sur la photographie aérienne verticale IGN (BD ortho) a permis de travailler en cartographie régressive.

Ainsi — en bénéficiant surtout de survols hivernaux après les pluies, où le marais est blanc — les entités salicoles d'origine, recoupées par des réseaux routiers ou hydrauliques de drainage manifestement postérieurs, ont pu être reconstituées. La suppression, sur la carte de synthèse, de chemins et de canaux mis en place à travers le marais du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle n'a été autorisée que pour les réseaux apparus depuis le cadastre napoléonien et pour ceux qui recoupaient manifestement une rangée de bossis se poursuivant de part et d'autre. Par ailleurs, les tonnes de chasse, qui se sont multipliées depuis une vingtaine d'années dans ce secteur équidistant de la ferme du Marouillet et de la cabane de Moins (réserves d'oiseaux migrateurs) ont été systématiquement remplacées par les formes salicoles, quand on pouvait les documenter sur les photos antérieures.

### **Les marais salants de Voutron dans les cartulaires d'abbayes des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles**

L'enquête permet de croiser la réalité de ce paysage salicole fossile avec des mentions précoces dans des cartulaires d'abbayes.

#### Une colonisation monastique précoce et dense

Les deux îlots calcaires de Voutron (commune d'Yves) et du Grand Agère (commune de Ballon), émergeant au nord de l'ancien golfe de Rochefort, sont bordés au sud par un large étier qui se jette en mer au Marouillet. Au nord de ces îles, un autre étier s'écoule le long de la presqu'île d'Aunis vers Port-Punay.

L'île de Voutron semble avoir été tôt reliée par une chaussée submersible, au nord vers Thairé, au sud vers Yves et à l'est vers le Grand Agère. Dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle est mentionné un « château marin » à Voutron, contrôlé par Èble de Châtelailon, qui y entretient un prévôt ; il donne en 1086 l'église Saint-Eutrope de Voutron aux moines de Saint-Jean d'Angély<sup>3</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le château semble se fondre dans la « seigneurie du

---

<sup>3</sup> Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. 33, p.11-12.

passage », qui fait son lait des taxes prélevées sur cet axe secondaire reliant La Rochelle à Tonnay-Charente<sup>4</sup>.

Concomitamment à l'existence de ce pouvoir laïc, plusieurs prieurés se partagent le territoire : outre Saint-Eutrope de Voutron, le prieuré Saint-Étienne d'Yves dépend de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, le prieuré Saint-Maixent de la Fondelaye à Thairé dépend de l'abbaye de Saint-Maixent, le prieuré Saint-Germain à Saint-Vivien dépend de l'abbaye de Fontevault, le prieuré Sainte-Marie d'Agères dépend de l'abbaye des Alleus en Poitou. Tous ces prieurés semblent avoir des aires saunantes qui justifient selon toute vraisemblance leur implantation dans ce secteur. Il n'y a qu'au fond du golfe de Brouage qu'on trouve, mais à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle seulement, une telle concentration de prieurés d'abbayes prestigieuses attirées là par les revenus lucratifs du sel<sup>5</sup>.

#### Des mentions témoignant d'une activité intense aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles

Les mentions dans les cartulaires monastiques<sup>6</sup> témoignent de l'importance de l'activité salicole dans ce secteur :

- 923-936 : vente par le diacre Ingobert à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers de 171 aires de salines « sub villa que vocatur Vultron in marisco qui dicitur Vinzella »<sup>7</sup> ;

- 923-936 et 954-986 : vente et donation de marais à « Vinzella »<sup>8</sup> ;

- 942 : Girbert, abbé de Saint-Maixent, donne à l'abbaye 60 aires de marais salant à Voutron<sup>9</sup> ;

- 942 : don à l'abbaye de Nouaillé par Guillaume Tête d'Étoupe et sa femme Adèle de 100 aires de marais salant à Voutron<sup>10</sup> ;

- 946 : don par Rotard, abbé de Nouaillé, d'un marais à Voutron<sup>11</sup> ;

- vers 984 : dons à l'abbaye de St-Jean d'Angély par le prêtre Rainaldus de 50 aires de salines à Voutron, « in loco que Crucia vocatur » et de 46 aires « salina quae vocatur Nova », par Marcardus de 80 aires « in Ponto »<sup>12</sup> ;

- vers 986 : don à l'abbaye de Saint-Jean, par Aildradus, sa femme Aia et leur fils prêtre Rainaldus, de 66 aires de leur saline appelée « Nova »<sup>13</sup> ;

- 991 : don à l'abbaye de Nouaillé de marais à Voutron au lieu-dit « Scala »<sup>14</sup> ;

---

<sup>4</sup> Il est difficile de croire au déplacement du site du château, depuis un éperon barré au nord de l'île vers la position reconnue au milieu des deux chemins ; cf. Jean Guénégan et Michel Favre, « Un éperon barré à Voutron ? », in *Rocafortis*, n°30, sept. 2002, p. 71-72.

<sup>5</sup> Pour les monastères du sel de la Brouage, le dernier monographe fait le point des travaux antérieurs : François-Yves Le Blanc (collab. N. Fiquet), *Brouage, ville royale et les villages du golfe de Saintonge*, Chauray, Patrimoines et Médias, 1997, p. 26.

<sup>6</sup> Ces mentions ont déjà été citées à plusieurs reprises, essentiellement par A. Drouin, *op. cit.*, p. 26-27, puis par R. Favreau, *op. cit.*, p. 15.

<sup>7</sup> Cartul. St Cyprien, éd. Rédet, Archives historiques du Poitou, t. III, n°520, p. 314.

<sup>8</sup> *Ibid.*, n°548, p. 324.

<sup>9</sup> Cartul. St-Maixent, éd. Richard, Archives historiques du Poitou, t. 17, n°16, p. 28-29.

<sup>10</sup> Dom Fonteneau, t. 27 ter, p. 33.

<sup>11</sup> Bibl. nat. Moreau, t. 7, fol. 96.

<sup>12</sup> Cartulaire St-Jean d'Angély, éd. Musset, Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. II, n°352, p. 18.

<sup>13</sup> Cartul. St-Jean d'Angély, t. II, n°398, p. 62 ; il s'agit évidemment du même Rainaud et de la même saline neuve .

- vers 993 : don à l'abbaye de Saint-Jean de 20 aires d'une saline de Voutron « quae dicitur Bozelti »<sup>15</sup> ;
- 996 : don à la même de 60 aires à Voutron<sup>16</sup> ;
- vers 997 : don de 20 aires de salines à Saint-Jean par Arsende, femme de Constantin<sup>17</sup> ;
- vers 1009 : Jodelin donne à l'abbaye de Saint-Jean un désert dans le marais de Voutron, entre la voie publique et une terre qui s'appelle «Frealdi »<sup>18</sup> ;
- 1021-1029 : donation de 50 aires dans le marais de Voutron par Engelbaud, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, à l'abbaye Saint-Cyprien<sup>19</sup> ;
- 1076 : don par Fouchard d'Aiffres, se faisant moine à l'abbaye de Saint-Maixent, de 100 aires de marais salant à Voutron<sup>20</sup>.
- Vers 1081 : les moines de Saint-Jean achètent pour 400 sous à Èble de Châtelailon le droit de pacage des bestiaux dans les marais de Voutron<sup>21</sup>.
- Vers 1099 : traité passé entre l'abbaye de Saint-Jean d'Angély et Isembert de Châtelailon concernant le droit de pacage et les dégâts causés par les animaux dans les salines d'Yves et de Voutron<sup>22</sup>.
- Vers 1105 : Yvette de Châtelailon et ses fils Isambert et Guillaume renoncent aux mauvaises coutumes qu'ils levaient sur les marais salants de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély à Voutron et autorisent les moines à charger librement le sel sur leurs navires<sup>23</sup>.
- 1110 : pancarte du pape Pascal II mettant sous sa protection l'abbaye de Saint-Maixent et mentionnant, parmi les biens de l'abbaye, « les salines de Voutron »<sup>24</sup>.

Trois remarques s'imposent au regard de cette énumération :

On note une connexion étroite entre marais salant et élevage du bétail concomitant sur les bossis, puisqu'il est question de bêtes, appartenant tant aux moines qu'au seigneur et à ses paysans, qui endommagent les aires et les étiers.

Les sires de Châtelailon bénéficient au départ de ce premier essor économique procuré par cette production de « l'or blanc », mais, dès la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle, les marais salants sont peu à peu récupérés par les abbayes poitevines placées sous la protection du comte de Poitou ou du Saint-Siège.

---

<sup>14</sup> Bibl. nat. Moreau, t. 14, fol. 167.

<sup>15</sup> Cartul. St-Jean d'Angély, t. I, n°409, p. 73.

<sup>16</sup> Dom Fonteneau, t. 27 ter, p. 45.

<sup>17</sup> Cartul. St-Jean d'Angély, t. II, n°399, p. 64.

<sup>18</sup> Cartul. St-Jean d'Angély, t. II, n°351, p. 16 ; la mention d'un « desertus », comme le terme « nova » cité plus haut, correspond vraisemblablement à une création de saline ; la « via publica » mentionnée pourrait correspondre à un étier entretenu collectivement.

<sup>19</sup> Cartul. St-Cyprien, éd. Rédet, n°489, p. 298.

<sup>20</sup> Cartul. St-Maixent, n°133, p. 164.

<sup>21</sup> Cartul. St-Jean d'Angély, éd. Musset, t. II, n°346, p. 12.

<sup>22</sup> Cartul. St-Jean d'Angély, t. II, n°467, p. 127.

<sup>23</sup> Cartul. St-Jean d'Angély, t. II, n°492, p. 158-159.

<sup>24</sup> Cartul. St-Maixent, éd. Richard, n°230, p. 258.

La dernière mention de saline, en 1110, semble correspondre à la période d'abandon des marais salants dans ce secteur, à cause de la progression — mise en valeur par le regretté Raymond Regrain — des flèches sableuses encadrant l'île de Voutron ; il semble que ce dépôt d'alluvions va rapidement interdire la remontée des eaux salées dans le marais désormais gâts. Nonobstant, Sara Mille remarque qu'il est difficile que s'implante un cordon sableux sur une zone déjà endiguée. Il semble que les dépôts alluviaux se soient mis en place en plusieurs phases, puisque certaines salines et chenaux, au nord-est de Voutron par exemple, épousent la forme du cordon, alors qu'au sud, elles semblent au contraire être recouvertes par lui.

### **La résistance des toponymes**

Toute tentative de report des toponymes cités dans les cartulaires sur le terrain s'est avérée infructueuse. En effet, les salines citées dans le cartulaire de Saint-Jean d'Angély renvoient tantôt à des noms de personnes, tantôt à des qualificatifs : Salina Nova, Cracia, Parvula Cracia (petite grasse ?), Boselti (germanique bos + hild), in Ponto (pont, ponton ?), in secundo Ponto, in Noalborel, La Longeta (la longue), in Calciato (chaussée ?), Curba (courbe), Vetula Aiteldi (la vieille + nom de personne), Libota, Aloia Longa, Kasnel, Bursalt (aujourd'hui Boursaud), la Turfe de Foris (altération de Teotfredus), la Richer (Ricarius), Eldols, Oriol<sup>25</sup>.

De plus, la mise en relation de ces toponymes médiévaux avec ceux existant actuellement n'a rien apporté. En effet, la strate toponymique correspondant à l'activité salicole, abandonnée depuis mille ans dans ce secteur, s'est totalement effacée des mémoires orales, et les toponymes apparaissant sur la carte de Cassini, que corroborent les plans terriers et cadastraux, correspondent à la mise en valeur moderne en pâtures extensives et aux drainages des ingénieurs hollandais.

### **Conclusions provisoires**

Si l'on peut proposer un premier bilan de cette expérience, pour laquelle nous avons tenté d'affiner la méthodologie d'analyse de cet espace difficile à appréhender pour l'historien, trois conclusions s'imposent :

D'après leurs formes anarchiques, les salines les plus anciennes en morphogenèse semblent être accrochées à la terre ferme (anse méridionale du bas d'Agères, anse nord-est de Voutron), et c'est à partir de ces entités salicoles primitives que se sont étendues les salines sur l'estran ; cette observation va à l'encontre de ce qu'observe Gildas Buron dans les marais de Guérande<sup>26</sup>.

Notre incapacité à mettre en relation des lieux cités aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles et la réalité du marais d'aujourd'hui oblige à envisager la fouille archéologique d'une entité salicole collée à une terre haute ; plusieurs types d'intervention pourront être envisagées en 2003 : coupe et/ou carottage dans un bossi, pour analyser les matériaux, leur stratification et leur salinité, sondage estival (basses eaux) dans un vasais pour exhumer des vanes de bois et/ou des structures de pierre.

Le marais de Voutron est un paysage fossile, qui témoigne d'une action vieille de mille ans de l'Homme sur un milieu humide ; comme on l'a vu, ce paysage n'a plus évolué depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle, moment où la mise en place des cordons dunaires de part et d'autre de l'île de Voutron, en interdisant la remontée de l'eau de mer, ont transformé les salines en marais gâts

---

<sup>25</sup> L. Faye, « Recherches géographiques sur les vigueries du pays d'Aunis », in *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XII, 1845, p. 403, et J. Duguet, « L'Aunis au X<sup>e</sup> siècle. La question du *pagus Alienensis* », in *Rocafortis*, n°9, 1992, p. 5-20.

<sup>26</sup> Gildas Buron, « Pour une analyse historique du paysage salicole guérandais », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, 1997, pp. 7-46.

juste bons pour la pâture. Ce paysage nous est parvenu sans transformation importante des micro-reliefs ou des formes parcellaires, dans un très haut degré d'authenticité. L'intérêt patrimonial majeur de cet espace salicole ancien, fossilisé depuis mille ans, va de pair avec la rapidité de sa disparition en vingt ans devant la croissance des tonnes de chasse et du drainage intensif. Cette disparition brutale, qui a aussi justifié l'établissement de ce premier inventaire cartographique avant décès, nous oblige à porter un autre regard sur le marais. Comment figer, faut-il patrimonialiser cet espace fragile menacé à brève échéance par l'activité humaine?

Nicolas Faucherre et Erwan Faux<sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> Respectivement enseignant-chercheur à la FLASH (Université de La Rochelle) et étudiant en DESS aménagement rural et développement local. Notre gratitude va à Pascal Chauveau de l'Éco-musée du marais salant de Loix pour sa précieuse collaboration, à Jean-Christophe Maurin, directeur de l'Institut du Littoral à l'université de La Rochelle, pour avoir mis en place un financement qui a permis le travail cartographique, à Frédéric Pouget, responsable de la LUP SIG et au Forum des Marais Atlantiques pour l'assistance cartographique, à Claude Chevalier de l'INRA pour la mise à disposition des photos aériennes de Michel Bernard (ECAV), à Jacques Duguet, pour la transcription des toponymes médiévaux, à Gustave Estève, bibliothécaire à Thairé d'Aunis, pour la mise à disposition d'une carte de syndicat de marais de 1801, à Jean-Claude Bonnin et Pierre Clion, pour leur indéfectible générosité de chercheurs, à Gildas Buron pour les précieuses comparaisons avec Guérande, à Sara Mille enfin, qui a guidé nos pas.